

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation : le 19 août 2022

L'an deux mille vingt deux, le 1er juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Françoise MAIRESSE, Eric DEJEAN-SERVIERES, Paul DOITEAU-LEVEE, Catherine FAUCHE, Corinne GUILLON, Benoît PALLEE, Patrick POTTIER, Olivier POULAIN.

Étaient absents : Lydie FAURE (pouvoir à Paul DOITEAU-LEVEE)
Véronique BONNAUDET (pouvoir à Catherine FAUCHE)

Secrétaire de séance : Françoise MAIRESSE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte rendu du conseil du 1er juillet 2022
- Point sur travaux
- Souscription emprunt pour financement des divers travaux
- DM budgétaire
- Point urbanisme
- Calendrier fauchage
- Devis réparation muret jardin de l'église
- Devis terrain de pétanque
- Questions diverses et informations

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS DU 1er JUILLET 2022 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 1er juillet 2022 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

POINT TRAVAUX :

Les travaux de réfection de la voirie mairie + parking de la salle des fêtes, l'assainissement du logement communal et les travaux du cimetière ont été réalisés en août.

Un petit retour est fait sur l'échange avec René LESUR concernant les travaux du cimetière. Madame le Maire explique les raisons de son mail.

Pour rappel, les montants TTC des factures sont les suivants :

- Voirie : 38.172,36€ TTC
- Assainissement logement communal : 8.815€
- Cimetière : 22.750€ TTC dont 1920€ d'ossuaire

SOUSCRIPTION EMPRUNT POUR FINANCEMENT DES DIVERS TRAVAUX :

Ces travaux seront inscrits en section d'investissement ;

La TVA (11.622,93€) sera récupérée en partie (16,404% sur les 20%) soit 9.533,12€ et nous sommes en pole position pour le fond de concours d'INTERCOM (en septembre) soit 15.532€.

Pour financer le reste, il convient de souscrire à un emprunt de 42.582€.

Le crédit agricole nous fait une proposition à un taux de 2,07% à 2,25% sur 5, 6, 7 ou 8 ans

Après délibération, le conseil a voté pour un emprunt de 42.582€ sur 5 ans au taux de 2,07%. L'échéance trimestrielle sera de 2.246,68€.

POINT URBANISME :

Demande de permis de construire de Mr Lambert Kevin – La Brunetière - pour un hangar agricole de 101m2. Permis accepté.

Demande préalable de Mr et Mme SHARP – Le Chatel La Lune - pour un agrandissement de 19m2. Demande acceptée.

Demande préalable de Mr BERHAUT Frédéric – Le Hamel – pour pose d'un vélux. Demande acceptée.

Demande de CU de Mr CHEAM – Le Bourg – Pour vente d'une parcelle – Demande acceptée

Demande de 3 CU de Mme Catherine FAUCHE – Le Chatelier St PIERRE – Demandes acceptées.

CALENDRIER FAUCHAGE :

Le Noyer en Ouche est prévu en semaine 39 soit dernière semaine de septembre.

DEVIS REPARATION MURET EGLISE :

L'If est en train de pousser le muret du jardin de l'église. Il est inenvisageable de faire enlever l'If. L'idée est donc de découper le muret pour laisser la place aux racines. Le conseil approuve cette idée.

Un devis nous est proposé par l'entreprise A2TP à La Vacherie, d'un montant de 7.788,00€.

Ce devis prévoit la dépose du mur, la réalisation de 2 poteaux en brique rouge, la pose de moellon et du chapeau, et tous les joints à la chaux.

Le conseil demande qu'il y ait un autre devis et propose Mr HUSSON. Madame Le Maire s'engage a le contacter.

DEVIS TERRAIN DE PETANQUE :

Benoît PALLEE nous avait fait passer un devis de l'entreprise GIRARD à Bernay pour l'aménagement d'un terrain de pétanque de 15m X 5m d'un montant de 5343,00€

L'entreprise BIGOT à Fontaine l'Abbé, qui a réalisé les travaux d'assainissement du logement communal, nous a fait un devis pour un terrain de pétanque de 15m X 5m d'un montant de 4.650€.

Madame Le Maire demande si nous sommes nous toujours d'accord pour installer un terrain de pétanque sachant que Madame Lydie POTTIER s'y oppose avec véhémence ? La réponse est oui à l'unanimité.

Après délibération le conseil a voté pour l'entreprise BIGOT à Fontaine L'Abbé.

Il sera installé devant la mairie, sur la partie la plus longue, le long de la voie d'accès à la mairie. Cet emplacement peut être modifié jusqu'au jour du début des travaux.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Madame Le Maire propose de faire rénover :

- Le monument aux morts
- La croix en bois dans le jardin de l'église
- Le calvaire du cimetière.

Elle a donc fait faire un devis par l'entreprise DECAP FLASH à Bosrobert. Celui-ci se décompose comme suit :

- Le décapage du monument aux morts avec réchappissage à la peinture des inscriptions : 2650€
- Rénovation d'une croix en bois (décapage par aérogommage, ponçage et application vernis : 1500€
- Rénovation du calvaire du cimetière : décapage par aérogommage de l'embase en brique et de la croix en métal. Reprise de maçonnerie, déjointement et rejointement d'un montant de 6300€.

Le conseil trouve ce devis un peu cher notamment pour la rénovation du calvaire. Il demande qu'un 2ème devis soit fait et conseille Mr HUSSON.

Présence Verte : Françoise MAIRESSE a réalisé l'invitation à la journée d'information le 21 septembre 2022 après midi. Le courrier est à distribuer rapidement.

La journée citoyenneté nationale est le 15 octobre 2022. Nous pourrions en profiter pour organiser une journée de nettoyage des sentiers et bords de route du Noyer comme l'a souvent proposé Lydie FAURE.
Le conseil pense qu'il faudrait avant tout déterminer un programme afin d'en informer les habitants.

La fibre a été installée à la mairie. Et pour 10€ de plus nous allons bénéficier d'une ligne supplémentaire pour la salle des fêtes comme l'a demandé le SDIS lors de la visite sécurité en novembre 2021.

Les entourages de vitraux de l'église côté monument aux morts sont recouverts de lichen qui attaque la brique. Le porche en pierre au dessus de l'entrée s'effondre.
Pour rénover l'église, Madame Le Maire précise que nous pouvons bénéficier d'aides de l'état pouvant aller jusqu'à 60% du montant des travaux. Dossier à monter avant la fin de l'année.

Tour de table :

Catherine FAUCHE a eu l'occasion de feuilleter un almanach de 1934 dans lequel elle a pu lire que la fête du Noyer en Ouche était sur le 2ème week-end de septembre.
Une habitante de Thevray est allée se plaindre à la mairie car soi-disant une habitante du Fouesnard klaxonne 16 fois par jour !

Patrick POTTIER demande ce qu'il en est du repas communal. Madame Le Maire explique les difficultés à trouver un traiteur. Patrick POTTIER propose que nous fassions une paëlla. Idée adoptée par l'ensemble des conseillers.
Patrick rappelle qu'il a bloqué son groupe de musiciens pour le 24 septembre 2022.
Patrick POTTIER nous signale que la haie de MR BASLER, propriété à l'angle de la route de la Jouanière et de la route de la Noé, atteint le bord de la route.
Eric DEJEAN-SERVIERES se propose d'accompagner Madame Le Maire chez Mr BASLER pour lui demander de tailler sa haie en limite de sa propriété.

Paul DOITEAU-LEVEE signale que certains panneaux de hameaux sont en double. Madame Le Maire s'engage à aller vérifier avec INTERCOM.

Eric DEJEAN-SERVIERES signale que le panneau « interdiction de tourner à droite » route du Hamel n'a plus lieu d'être. Cela sera vérifié en même temps que les autres panneaux.

Benoît PALLEE signale qu'un fil électrique est tendu au-dessus de la risle après la passerelle de Grammont et qu'un barrage est construit entre la passerelle et le fil électrique. Madame le Maire s'engage à appeler Mr Régis Royer de l'ASARM pour l'en informer.

Françoise MAIRESSE demande où en est le site internet. Madame Le Maire répond qu'il sera fait au plus tard le 15 septembre prochain.

Françoise MAIRESSE rappelle la proposition de Mr HART à savoir qu'il s'est engagé à nous offrir un spectacle pour les petits et les grands au moment de Noël.

Elle nous interroge également sur la place « handicapés » sur le parking de la salle des fêtes. Madame Le Maire répond que c'est William CANU d'Intercom qui doit nous faire le marquage et fixer le panneau. Madame Le Maire va le lui rappeler lundi à son retour de congés.

Qu'en est il des toilettes « handicapés » ? Eric DEJEAN-SERVIÈRES explique que l'entreprise devait intervenir le jour du début des travaux de voirie. Nous l'avons donc décalé. Eric va le rappeler pour connaître sa nouvelle date d'intervention.

Pour le recensement il faudrait désigner la personne qui sera l'agent recenseur. Benoît PALLEE confirme que son épouse Catherine PALLEE est d'accord pour assurer ce rôle.

La plaque commémorative des maires sera livrable pour le 21 septembre.
Il est décidé que l'inauguration se fera le même jour que le repas communal.

La séance est levée à 20h30

Josette MUSSET
Le Maire,



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp features a central illustration of a castle or church tower. Above the illustration, the word "Mairie" is written in blue. Below the illustration, the text "REPUBLIQUE FRANÇAISE" is visible. At the bottom of the stamp, the text "10 Le Noyer en Ouche" is written in blue.